

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Band: 13 (1967)
Heft: 5
Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BALE

JOURNEE OFFICIELLE
DE LA FOIRE SUISSE D'ECHANTILLONS

C'est par un temps magnifique que les invités venus de Suisse et de l'étranger ont été accueillis pour participer à la journée officielle de la 51^e foire suisse d'échantillons. M. Roger Bonvin, président de la Confédération, était entouré des présidents et vice-présidents des Chambres fédérales, de nombreux représentants du corps diplomatique, de l'administration fédérale, des gouvernements cantonaux, etc.

M. Hermann Hauswirth, directeur de la foire, a souhaité une cordiale bienvenue aux invités. Il s'est dit particulièrement heureux de saluer la présence de M. Roger Bonvin, président de la Confédération, citoyen d'un canton admirable dont les splendeurs ont été chantées par tant de poètes. M. Hauswirth a rappelé ensuite que cette 51^e foire groupe plus de 2 600 maisons réparties en 27 groupes professionnels, et qu'elle offre ainsi une vivante image de notre production. La foire de cette année est tout particulièrement placée sous le signe de la croix fédérale. Mais s'il est exact que la foire plonge ses racines dans le sentiment national, il n'en est pas moins vrai qu'elle doit de plus en plus tenir compte du patrimoine intellectuel de tous les peuples et des grandes réalisations de toutes les nations; en terminant, M. Hauswirth a salué les exposants de leur fidélité et leur a souhaité un plein succès.

M. Franz Hauser, président du Conseil d'Etat du canton de Bâle-ville, prenant à son tour la parole, a rappelé que la ville de Bâle, au cours de sa longue histoire, a toujours reçu des impulsions du dehors et a su les réaliser avec énergie. L'enthousiasme et l'énergie sont les principales caractéristiques de la population bâloise. Au nom du gouvernement du canton de Bâle-ville, M. Hauser a salué toutes les personnalités présentes, rappelant qu'avec cette journée officielle, la foire suisse d'échantillons est entrée dans la sixième décennie de son existence, et cela sans donner aucun signe de vieillissement, mais au contraire en se présentant en pleine santé, vigoureuse et animée d'un juvénile esprit d'initiative.

M. Alfred Schaller, président du Conseil national, et président de la foire suisse d'échantillons a pris la parole au banquet qui a suivi l'ouverture officielle et la visite des stands.

Il a tenu à constater qu'au quatrième jour de la 51^e foire, celle-ci se présentait plus vivante, plus attrayante que jamais.

Parlant de la situation financière de la Confédération, M. Schaller a déclaré que les Chambres fédérales savent qu'un nouveau projet financier entraînera pour le peuple et l'économie des charges fiscales plus rigoureuses. Toutefois, le parlement et le peuple ne sauront refuser un nouveau projet pour

l'amélioration de la situation financière de la Confédération.

Après avoir remercié tous ceux qui ont œuvré en faveur de cette grande manifestation qu'est la foire suisse d'échantillons, M. Schaller exprima sa confiance totale dans la volonté de dominer les problèmes d'avenir de notre foire nationale.

CANTON DE BERNE

PROBLEME JURASSIEN :
UNE RESOLUTION DE L'U.P.J.

Le comité de l'« Union des patriotes jurassiens - forces démocratiques » (mouvement anti-séparatiste) a siégé à Tavannes. Il a voté à l'unanimité la résolution suivante :

« Le comité central de l'« Union des patriotes jurassiens - forces démocratiques » est convaincu qu'une discussion franche et loyale doit avoir lieu entre la députation jurassienne et le gouvernement, afin de trouver, au plus vite, une solution au problème qui divise les jurassiens. Mais l'U.P.J. ne peut appuyer la dernière démarche de la députation consistant à faire des « 17 propositions » un bloc qui serait la revendication minima du peuple jurassien. Ces propositions sont de nature différente. La majorité d'entre elles ont été souvent acceptées à l'unanimité ou à la grande majorité des députés jurassiens et, par conséquent, elles ne doivent pas poser de grands problèmes quant à leur réalisation. Mais il y a les propositions demandant une réforme des structures du canton et qui furent acceptées, elles, à la députation, par de très faibles majorités, parfois d'une voix. Elles ne sont donc pas l'expression de la volonté du peuple jurassien unanime. D'autre part, les experts ont démontré l'impossibilité juridique de réaliser ces propositions sans modifier, au préalable, les constitutions fédérale et cantonale. La députation n'a pas cru bon de revoir ces propositions, à la lumière des rapports des experts et de les modifier en conséquence. Il est donc évident que la députation, refusant de tenir compte des rapports des experts et, de ce fait, d'entreprendre les démarches propres à modifier les constitutions fédérale et cantonale — initiative — seules capables de promouvoir les dites propositions, le gouvernement — qui ne peut se substituer au peuple — sera dans l'impossibilité de réaliser ce qu'exige une fraction de la députation jurassienne. Aussi l'U.P.J. se désolidarise-t-elle d'une démarche politique qui ne peut conduire à une impasse. L'U.P.J. rappelle à la députation jurassienne qu'elle lui a présenté, en janvier 1964, des propositions constructives qui avaient le mérite d'être réalistes et réalisables.

« Consciente de représenter la majorité du peuple jurassien, l'U.P.J. invite donc la députation à reprendre les propositions qu'elle lui a envoyées et à tout

mettre en œuvre afin de les promouvoir. En outre, l'U.P.J. déclare s'en tenir auxdites propositions de janvier 1964 et annonce qu'elle est prête à rencontrer la députation afin d'ouvrir une discussion à ce sujet.

« Le comité central de l'U.P.J. constate que l'attitude du mouvement séparatiste est essentiellement négative et qu'aucune proposition n'a été faite par ce mouvement afin de résoudre la crise qui divise les jurassiens. Le rassemblement séparatiste a même rejeté à l'avance l'idée d'une consultation populaire dans le Jura sur le fond de la question, ce qui met en lumière son manque de sens démocratique et sa faiblesse numérique dans le Jura même.

« Le comité central de l'Union des patriotes jurassiens - forces démocratiques est persuadé que le moment est venu de mettre, un terme à une agitation qui n'a que trop nui au Jura. Si les démarches entreprises n'aboutissent pas, la seule solution sera un vote populaire sur le fond, dans les sept districts jurassiens. L'U.P.J. se déclare prête à appuyer toute initiative visant à provoquer une consultation des citoyens jurassiens. Dans une démocratie, le seul souverain est le peuple. C'est lui qu'il faut interroger.

« Le comité central de l'Union des patriotes jurassiens - forces démocratiques condamne avec la dernière énergie les nouvelles menaces émanant de terroristes séparatistes qui pensent que la violence est, en Suisse, un moyen de la politique. Il demande aux autorités responsables de prendre toutes les mesures qui s'imposent et alerte l'opinion publique pour que les libertés, fondamentales garanties par la constitution cessent d'être bafouées dans le Jura, par des criminels évadés et leurs complices.

« Le comité central de l'U.P.J. fait en outre remarquer que la publicité assurée par les séparatistes à une « lettre anonyme de menaces » à l'encontre de chefs du rassemblement n'est visiblement qu'une manœuvre destinée à minimiser les menaces bien réelles reçues par des responsables de l'antiséparatisme. La démonstration a été malheureusement faite que les seules victimes des attentats n'ont toujours été que des dirigeants de l'U.P.J. ou des partisans de l'unité cantonale. »

« UNION DES PATRIOTES JURASSIENS »

L'« Union des patriotes jurassiens » (anti-séparatiste) communique :

« Les présidents et responsables des différentes sections de l'« Union des patriotes jurassiens » se sont réunis à Tramelan, en présence de plusieurs délégués de l'« association des jurassiens bernois de l'extérieur », des « jeunes civiques du jura bernois » et du « groupement inter-partis pour l'unité cantonale ».

« Après avoir entendu différents rapports, l'assemblée a pris acte avec grande satisfaction de l'activité fructueuse déployée par les associations anti-sépa-

ratistes jurassiennes et de l'indéniable renforcement de leurs rangs, renforcement dû en partie aux outrances du « rassemblement séparatiste », de sa position négative face aux propositions gouvernementales, ainsi qu'aux graves menaces des terroristes évadés et de leurs complices. A maintes reprises, ces derniers temps, il a été démontré que l'intolérance, le fanatisme et la haine ne payent pas chez nous. Fidèles à l'esprit suisse, attachés à l'entente confédérale, les anti-séparatistes jurassiens continueront à s'opposer avec la dernière énergie à toute action néfaste au pays.

« L'assemblée a ensuite constitué le comité d'organisation du grand « pique-nique des jeunes civiques et de l'U.P.J. » qui aura lieu le 10 septembre prochain, à Tramelan, au lieu dit « Les Lovières ». Ce comité, groupant des représentants de toutes les régions du Jura et de plusieurs organisations anti-séparatistes, saura certainement faire face à sa grande tâche et assurer le succès de cette importante manifestation jurassienne. »

CANTON DE FRIBOURG

* STALINE A EU UNE FIN NATURELLE M^{me} ALLILOUYEVA :

« La fille de Staline a très peu parlé de son père, si ce n'est pour dire qu'elle tient sa mort pour naturelle », révèle « La Liberté », qui, dans un numéro d'avril, apporte, sous la plume de M. Pierre Barras, d'intéressantes précisions sur le séjour de la fille de Joseph Staline en Suisse.

Le séjour dans notre pays de M^{me} Svetlana Allilouyeva comprend trois étapes (ce fut tout d'abord le Beatenberg, puis, du 14 mars au début avril, la maison du Bourgbuent, à Saint-Antoine (Fribourg), et, enfin, le couvent de la Visitation, à Fribourg même, où elle demeura trois semaines à l'intérieur de la clôture.

Pendant son séjour en pays fribourgeois, la fille de Joseph Staline se rendit au Moléson, « non sans éprouver une certaine anxiété face aux moyens mécaniques de gravir la montagne, chose entièrement nouvelle pour elle ». « Elle apprécia d'avantage, poursuivit « La Liberté », les rives de nos lacs et les promenades en bateau à Morat et Estavayer. Comme elle se rendit également au Lac Noir, elle fut enchantée du site découvert au sommet du Vully, mais sa promenade favorite resta toujours de longues marches solitaires dans nos forêts. Elle visita Bourguillon et sa chapelle et désira y retourner une seconde fois, comme ce fut sur sa demande expresse qu'elle assista à la grand-messe de Saint-Nicolas,

notamment le saint jour de Pâques. Elle visita également le couvent d'Hauterive.»

« La Liberté » rappelle ensuite que « M^{me} Svetlana Allilouyeva a bien précisé que son geste n'avait aucune portée politique. Il ne fut causé que par la privation de liberté en U.R.S.S., liberté dont la famille de l'ancien maître du Kremlin est privée en raison de son nom, de ce qu'il représente. C'est ainsi qu'une de ses nièces, après avoir réussi ses études de Lettres, fut privée de la possibilité de passer un stage dans un pays de l'Afrique francophone, faveur pourtant accordée à tous ses camarades d'études ».

En conclusion « La Liberté » écrit que si M^{me} Svetlana Allilouyeva « regrette son pays, auquel elle reste attachée, elle a relevé que le niveau de vie de ses habitants ne peut se comparer avec ce qu'elle a vu chez nous. En Russie, a-t-elle dit, les belles choses sont pour les étrangers ».

CANTON DE GENEVE

UN TRESOR HISTORIQUE :

DES DOCUMENTS ANCIENS DECOUVERTS DANS UN VIEUX GRENIER A CAROUGE

Une importante découverte historique vient d'être faite dans une maison du Vieux-Carouge, appartenant à la commune, soit au n° 24 de la rue Jacques-Dalphin.

MM. Reymond et Dunand, deux restaurateurs d'objets anciens, avaient été chargés par la mairie de Carouge d'inventorier les objets et pièces de cet immeuble en vue de sauvegarder ce qui pouvait l'être. Le conseil municipal de Carouge a en effet décidé de rénover cette maison et non pas de la démolir de façon à pouvoir y aménager la salle dudit conseil, une bibliothèque, un salon de lecture et aussi, le futur musée du Vieux Carouge.

C'est alors qu'une découverte d'une exceptionnelle valeur historique fut faite. Les restaurateurs dont il est question ici devaient constater qu'il y avait, dans cette demeure qui a appartenu pendant un siècle à la famille Bellot, deux étages de gale-tas, et poussant leur travail plus à fond, ils trouvèrent dans le grenier supérieur de nombreux sacs de toile contenant des dossiers, des minutes de notaire des premières années de la révolution, des actes de vente de biens nationaux, des registres électoraux, des relevés de pièces de 1780 à 1830, des lettres de famille, le tout entreposé là depuis quelque 150 ans

et parfaitement bien conservé. Parmi ces pièces également une proclamation et édit du département du Mont-Blanc, des sacs en provenance de Dijon, de Chambéry, de Turin, ainsi que des documents officiels des 17^e et 18^e siècles. Une lettre de 1640 où il est fait mention de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Le manuscrit le plus ancien ainsi découvert remonterait à 1602.

Comme bien l'on pense, les autorités de Carouge, et le maire M. Edouard Terrier, ont été immédiatement avisés de cette importante découverte.

CANTON DE LUCERNE

7.500 ECOLIERS PARISIENS EN SUISSE CENTRALE

En étroite collaboration avec les chemins de fer fédéraux, la compagnie de navigation sur le lac des quatre-cantons et les associations touristiques régionales, 7.500 écoliers et écolières parisiens de 10 à 15 ans feront un voyage ces prochaines semaines, en Suisse, pour faire sa connaissance en un peu moins de 15 heures.

Il y a deux ans environ, le ministère français de l'éducation créait une organisation qu'il chargeait de l'exécution de voyages scolaires brefs consacrés à l'enseignement visuel, de Paris dans les pays voisins. L'une de ces excursions aura pour objectif la Suisse, c'est-à-dire Lucerne, le Rigi et le Ruetli. Elle a pour but de faire connaître aux participants, et dans ce cas la jeunesse scolaire de Paris, le pays et les gens ainsi que l'histoire des Waldstaetten.

Le caractère nouveau et original de ces voyages scolaires est qu'ils s'effectueront dans un espace géographique étendu, mais au cours d'une période relativement brève, et dans le cas présent en l'espace de 30 heures dès le départ de Paris. Dans ce but, le confort des voyages par chemin de fer, sera utilisé au maximum, voitures couchettes et possibilités de restauration. De plus, le but envisagé sera atteint par le fait que le voyage aller et retour Paris-Lucerne-Paris s'effectuera à bord de trains express de nuit. Ainsi les jeunes voyageurs arriveront à destination frais et dispos et pourront concentrer toute leur attention à l'objet de leurs visites. Les participants paient pour ce voyage 85 francs suisses.

Des voyages analogues seront organisés par le ministère français de l'éducation en Allemagne (85 francs suisses) et à Salzbourg (120 francs).

CANTON DE NEUCHÂTEL

UN MILLESIME A RETENIR : LE NEUCHÂTEL 1966

1966 laissera chez les vigneron(ne)s neuchâtelois le souvenir d'une excellente année, surtout en ce qui concerne la qualité du vin récolté l'automne dernier. Si le rouge repose encore dans les cuves et ne sera mis en bouteilles qu'à la fin de l'été, le blanc peut déjà être dégusté. Le rouge promet d'avoir du caractère. Quant au blanc, il tient déjà sa promesse.

Aussi, soucieux d'en faire apprécier la qualité, l'office de propagande des vins de Neuchâtel ou « O.P.V.N. » a-t-il tenu à convier la presse à une dégustation organisée au château de Boudry. Cinq blancs furent présentés et commentés par M. Jean Henrioud, d'Auvergnier, crus provenant des récoltes de Cressier, Hauterive, Neuchâtel-ville, Cortaillod et de la Béroche. Tous étaient des vins clairs, limpides, fort agréables au palais, bref, des Neuchâtel des toutes bonnes années.

L'O.P.V.N. va mettre maintenant sur pied une quinzaine neuchâteloise qui se déroulera en juin à Zurich. Auparavant, il fera campagne à Bienne et dans la région des lacs jurassiens pour prouver aux amateurs de bonne chère que le Neuchâtel blanc et les asperges font excellent ménage.

Au cours de cette même séance, que présidait par *interim* M. Philippe Berthoud, de Corcelles-Cormondrèche, le nouveau directeur de l'office, M. René Colomb, de la Chaux-de-Fonds, a rappelé brièvement, le rôle du jus de la pampre à travers les âges. Cette séance de présentation des vins de Neuchâtel 1966 s'est terminée à Saint-Blaise où les invités furent reçus par la municipalité.

OTHON DE HABSBURG PRECHE L'EUROPE A LA CHAUX-DE-FONDS

Le club 44 a reçu à la Chaux-de-Fonds l'archiduc Othon de Habsbourg qui a parlé de l'Europe, Champ de bataille ou grande puissance. Le conférencier a souligné que le continent avait à s'assurer pour jouer véritablement son rôle dans le monde, d'une véritable autorité dans le dialogue est-ouest, et d'un vrai pouvoir dans la recherche scientifique, qui implique l'unification de l'Europe dans ce domaine. Un traité fonctionnel de non-dissémination des armes atomiques, doit exclure la bombe mais non la recherche nucléaire, car sous son aspect *rope*, qui a d'ailleurs découvert cette formidable pacifique, elle est absolument indispensable à l'Europe d'énergie.

Le conférencier, analysant les causes de la décadence de l'Europe, expliqua ses raisons d'espérer. Les apôtres de l'Europe, Schumann, Jean Monnet,

de Gaulle ou Adenauer, malgré de notables différences, ont tous considéré que l'Europe se ferait, mais pas à pas. 1967 sera une étape cruciale de la renaissance de « l'Europe, grande puissance » entre trois autres grandes, les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et le Japon-Asie maritime (Indonésie).

L'ASSOCIATION « TRANSJURALPIN » EST RECONSTITUEE

Récemment a eu lieu à Neuchâtel, une réunion de différentes personnalités françaises et suisses représentant les entreprises de transports. Les associations touristiques et commerciales de la Bourgogne, de la Franche-Comté, des cantons de Berne et de Neuchâtel. Elles ont décidé la reconstruction du « Transjuralpin », communauté de travail dont le but est revaloriser, et développer la ligne Paris-Pontarlier-Berne-Interlaken-Milan. M. Georges Béguin, ancien président de la ville de Neuchâtel, a été nommé président et un programme de travail a été adopté.

CANTON DE VAUD

LA BIBLE : LE LIVRE AU PLUS FORT TIRAGE

Partout en Afrique, en Asie et en Amérique latine, comme en Europe, les Saintes-écritures se vendent si rapidement qu'il n'est pas rare d'apprendre qu'une édition de 50 000 exemplaires est épuisée un mois seulement après sa parution. On souligne également qu'elle est le livre, surtout aux Etats-Unis, que l'on vole le plus volontiers... En 1965, on a diffusé, au Japon, près de 150 000 bibles, 500 000 nouveaux testaments, et plus de trois millions d'évangiles et de sélections des écritures-saintes. Ceci dans un pays qui compte environ 360 000 protestants et 600 000 catholiques.

MONUMENT GENERAL HENRI GUISAN

La cérémonie d'inauguration du monument érigé à la mémoire du général Henri Guisan, d'entente avec le Conseil fédéral, a eu lieu le 27 mai 1967 dans l'après-midi.

Les autorités de l'ensemble du pays y étaient associées. M. le conseiller fédéral Celio, chef du Département militaire, prit la parole au nom du Conseil fédéral.

Cette cérémonie a été suivie d'un défilé militaire. Nous en reparlerons ultérieurement. *Réd.*

LE « JOURNAL DE MONTREUX »
EST CENTENAIRE

Le 7 avril 1867 sortait le premier numéro d'un hebdomadaire « La Feuille d'Avis de Montreux ». Cette feuille paraissait tous les samedis. On y trouvait des avis juridiques, des avis de ventes de plants de vigne étrangers, sans oublier la triste liste des « discussions » comme on appelait alors les faillites. Le prix de l'abonnement était de quatre francs l'an et l'annonce coûtait dix centimes la ligne. Dès 1889, elle fut imprimée par la société de l'imprimerie et lithographie de Montreux. Elle a été rédigée notamment par Gustave Bettex, de 1889 à 1921, pendant quatre mois en 1921 par Rodolphe Rubattel, puis par Henri Croisier. C'est en 1936, qu'elle fusionna avec le « Messager de Montreux » pour devenir dès lors le « Journal de Montreux », tiré sur les presses de l'imprimerie Ch. Corbaz. Son rédacteur actuel, M. J.-J. Cevey lui a donné, avec d'actifs collaborateurs, une forte impulsion.

CANTON DE ZURICH

LA « TELE-BIBLE » ZURICOISE
FORTEMENT SOLLICITEE

La « télé-bible » de Zurich, qui, en faisant les numéros de téléphone 27-36-36 ou 27-36-37 ou encore 27-36-38, fournit une méditation biblique, s'est révélée, au cours des trois années de son existence, comme une œuvre importante de secours moral. La statistique pour l'année 1966 révèle le nombre étonnamment grand de 127.239 appels, ce qui correspond à une moyenne journalière, de 350 environ. Ainsi, ces auditeurs quotidiens rempliraient une église de moyenne grandeur.

LA CATASTROPHE DE NICOSIE :
HOTEL-PLAN ET LES ASSURANCES

Tous les catalogues et prospectus d'« Hôtel-plan » indiquent, sous la rubrique « responsabilité et assurances » :

« Nous n'agissons qu'à titre d'intermédiaires entre nos clients et les entreprises (hôtels, transporteurs, etc.), devant fournir les prestations individuelles. Nous n'assurons, par conséquent, aucune responsabilité ni en ce qui concerne le respect des clauses du contrat par lesdites entreprises, ni les accidents, pertes, avaries, retards ou toutes autres irrégularités, etc. qui pourraient survenir. La responsabilité des entreprises en cause, par contre, demeure inchangée. Selon la convention de Varsovie du 12 octobre

1929, les protocoles de La Haye du 28 septembre 1955 ainsi que la convention complémentaire de Guadalajara du 18 septembre 1961, les compagnies aériennes sont tenues d'assurer leurs passagers contre les risques d'accidents aériens pour la somme de 72 000 francs environ, en cas de décès ou d'invalidité. La responsabilité des compagnies aériennes est limitée aux conditions stipulées dans lesdites conventions. Le passager renonce à toute autre revendication. La responsabilité des compagnies aériennes concerne exclusivement le transport aérien. Le passager renonce à toute autre revendication envers l'organisateur pour les suites du transport aérien. Le passager renonce à toute autre revendication envers l'organisateur pour les suites du transport aérien. Au cas où celui-ci pourrait, malgré tout, être tenu responsable, pour des raisons d'ordre législatif, sa responsabilité n'excéderait pas celle des compagnies aériennes selon la convention de Varsovie du 12 octobre 1929 et les conventions complémentaires, pour autant que celles-ci s'appliquent au transport aérien.

« C'est pour ces raisons qu'il est recommandé de contracter des assurances complémentaires contre les risques d'accidents aériens, dont les polices sont en vente dans nos agences pour toutes sommes et sans formalités. »

LES ACCIDENTS D'AVIONS SUISSES
A L'ETRANGER

L'aviation civile suisse a subi, avec l'accident de Nicosie, sa plus grande catastrophe, qui au surplus, par le nombre des victimes, est une des plus terribles catastrophes de l'aviation civile. Dans cinq cas seulement, il y eut un plus grand nombre de morts que dans l'accident de Nicosie.

Le 15 mai 1960, un DC-4 de la Balair heurta une montagne au Soudan. Il y eut douze morts. Lors de l'accident survenu le 15 juillet 1956 à un convair-440 « métropolitain » de la Swissair, les quatre hommes d'équipage qui ramenaient l'avion des Etats-Unis ont perdu la vie. La nuit du 19 au 20 juin 1954, un convair-240 de la Swissair fit une chute dans la Manche. Trois passagers furent tués.

Depuis 1960, le nombre des accidents d'avions suisses à l'étranger s'est présenté ainsi :

	accidents	morts
1960	5	15
1961	8	3
1962	8	4
1963	4	—
1964	11	3
1965	8	—
1966	3	—

Les plus grands accidents survenus en Suisse furent la chute d'une caravelle près de Duerrennaesch, le 4 septembre 1963, avec 80 morts et la chute d'un avion-école dans le lac de Constance, le 18 juin 1957 : les neuf hommes d'équipage périrent.